



REGLEMENT INTERIEUR CLUB DES REQUINS COURONNAIS

Le Club des Nageurs des Requins Couronnais est affilié à la Fédération Française de Natation.
Le club assure la promotion de la natation à travers des valeurs sportives et citoyennes que véhicule le sport.

Les membres du bureau sont des bénévoles

Par l'intermédiaire de ce règlement, nous proposons à nos sportifs de s'astreindre volontairement à certaines règles de vie individuelles et collectives propres à leur épanouissement personnel au sein du club.

Le règlement signé au début de chaque saison sportive représente un engagement moral de la part de l'adhérent, de l'entraîneur et des parents.

De ce fait, le non-respect d'une des règles fera l'objet d'un courrier ou d'un entretien visant au rappel des engagements.

Si la persistance des faits est constatée, une mesure temporaire ou définitive proposée au bureau directeur sera mise en œuvre.

Afin de respecter l'intimité et l'intégrité de tous, nous vous demandons de respecter les différents points de ce règlement.

L'ambition du club est d'associer les nageurs à deux objectifs prioritaires complémentaires :

« Réussite sportive et convivialité entre tous. »

1) A la piscine :

Le nageur, la nageuse :

Salue les personnels qu'il (elle) croise (directeur, secrétaires, agents d'entretien, dirigeants du club).

Se déchausse avant de passer les barrières d'entrée.

Se comporte correctement dans les cabines :

Se référer au règlement de la piscine qui s'applique aussi pour le club des requins.

Salue les maîtres-nageurs ainsi que les entraîneurs présents.

Présente ses excuses en cas de retard.

Prépare son matériel et attend l'entraîneur dans le calme.

Coopère à la mise en place et le rangement du matériel.

Fait preuve d'un comportement volontaire et impliqué au cours de la séance.

L'entraîneur :

Montre l'exemple quant à l'ensemble des règles fixées aux nageurs.

Est ponctuel aux entraînements et aux rendez-vous.

Salue l'ensemble des nageurs présents.

Respecte l'intégrité du nageur en s'adressant à lui en privé, mais pas dans un lieu clos, quand la situation l'exige.

Respecte la confidentialité des propos tenus entre le nageur et lui.

Individualise ses contenus visant à répondre aux différences des nageurs dont il a la charge.

Prend en considération l'ensemble des nageurs de son groupe sans distinction.
Se réserve le droit d'exclure de l'entraînement un nageur pour non-respect des règles citées précédemment. Dans ce cas, le nageur mineur, attendra la fin du cours assis sur le bord de la piscine.

Ne doit pas se trouver isolé avec un enfant dans les vestiaires, aux toilettes ou pour prodiguer des soins.

Les parents :

Encouragent leur(s) enfant(s) lors des phases de stagnation voire de régression ou de motivation en berne (les progrès ne sont pas linéaires et la motivation peut être altérée par les doutes, la fatigue).

Félicitent lorsque les performances sont en progression.

Ne s'aventurent pas à faire des commentaires et/ou donner des conseils techniques risquant de contredire le discours de l'entraîneur.

Prennent un rendez-vous avec l'entraîneur en cas de besoin.

Préviennent l'entraîneur quant aux éventuelles absences de leur(s) enfant(s) (entraînements et compétitions)

Font remonter à l'entraîneur d'éventuels signes de surmenage, difficultés scolaires, problèmes familiaux pouvant altérer le moral du nageur.

Tiennent un discours en adéquation avec les règles de conduites fixées ci-dessous.

Ont à l'esprit que les compétitions ont besoin d'officiels pour avoir lieu et que les volontaires sont les bienvenus.

2) En compétition :

Lors de déplacement et de covoiturage, les enfants devront se trouver à l'arrière du véhicule selon le nb de places.

Un point de départ et de dépose devra être instauré.

Lors de déplacement comprenant des nuitées, aucune mixité ne sera acceptée dans la répartition des chambres des enfants.

Aucun encadrant ne dormira dans les chambres avec les enfants.

Le nageur, la nageuse :

Porte la tenue du club (tee-shirt, bonnet de bain, etc).

Fait preuve de « savoir vivre et cohésion » durant le déplacement.

Respecte les officiels ainsi que leurs décisions.

Se plie aux règles fixées par l'encadrement (horaires du coucher, de repas, de rassemblement).

Fait preuve de sérieux et d'autonomie (échauffement, récupération).

L'entraîneur :

Montre un intérêt identique à l'ensemble des participants qu'il encadre, sans distinction de niveaux ou d'appartenance.

Fait un bilan individuel post compétition au nageur.

Porte la tenue du club.

S'assure que l'ensemble des dispositions administratives soit mis en œuvre avant le départ vers le lieu de compétition:
date, heure et lieu de regroupement.
les places aller / retour dans un véhicule pour tous les nageurs.
le nombre minimum d'officiels.
les repas pour les nageurs, les accompagnateurs et les officiels.

Les parents :

Leur rôle est particulièrement important par leur implication et l'intérêt qu'ils portent à leur(s) enfant(s) en:

Déposant les enfants à l'heure fixée.
Prévenant l'entraîneur en cas d'absence.
S'engageant à fournir un certificat médical pour leur(s) enfant(s) en cas d'absence à une compétition.
Faisant appliquer les règles de base de préparation d'avant compétition (heure du coucher, repas).
Tenant à l'égard de leur(s) enfant(s) un discours en adéquation avec les règles citées ci-dessus.
Étant lors des compétitions, un spectateur attentif qui respecte le travail des entraîneurs, des officiels et la concentration des nageurs.
Ayant à l'esprit que les compétitions ont besoin d'officiels pour avoir lieu et que les volontaires sont les bienvenus.

3) En terme de communication :

En dehors des photos officielles du club, il sera interdit aux entraîneurs de se prendre en photo avec un nageur.
Le droit à l'image oblige le club à faire signer une autorisation parentale.
Toutes photos et échanges via les réseaux sociaux entre dirigeants, entraîneurs, encadrants, bénévoles, devront être faits au travers des supports officiels (site internet, page officielle, Twitter...).

Il est fortement déconseillé d'échanger avec des enfants via ses propres réseaux sociaux.

Lors de contact par SMS entre les entraîneurs et les nageurs, nageuses, les parents devront être mis en copie afin d'éviter toute ambiguïté.

Nous déclarons avoir pris connaissance des conditions et nous engageons à les respecter.

Signatures :

Le nageur, la nageuse

Les parents

Le (les) entraîneur(s)